



Les 12 heures à l'hôpital ! Le ministère s'empare du dossier.

Comme en attestent nos nombreux articles sur le sujet, le travail en deux amplitudes de 12 heures fait débat au sein de l'hôpital.

Les directions encouragent cette organisation, y voyant une source immédiate d'économie à réaliser sur le nombre d'emplois (3% à 5% selon les organisations)

Certains agents y trouvent leur compte pour réduire le nombre de jours de présence au sein de l'hôpital : "Le travail est devenu tellement pénible que moins je suis à l'hôpital mieux je me porte " ; "Ça me fait économiser sur les transports" ; "Je peux mieux organiser ma vie personnelle" etc.

D'autres deviennent les mercenaires du travail et en profitent pour prendre un autre emploi dans une clinique ou ailleurs. Ces gens-là oublient simplement les personnels soignants qui recherchent un emploi !

Et puis il y a ceux qui pensent le contraire :

"Après quelques mois d'expérience, les propositions de départ ne se vérifient pas dans les faits. Les journées dépassent quotidiennement et gratuitement les 12 heures. La moitié des journées supplémentaires de repos se passent au lit !"

" Moi après 10 heures, je suis cassée, alors 12 heures ils veulent ma mort ?" dit une aide soignante.

La santé des agents avant tout, disent certains syndicalistes sans démontrer que les 12 heures sont plus dangereuses pour la santé que les 3x8. **Sans aménagement c'est dangereux** disent les syndicalistes et les scientifiques avertis.

Soit, nous trouvons dans ce débat à peu près tous les cas de figure de l'égoïsme le plus étriqué à la générosité la plus militante.

Le ministère lance le débat : il n'écarte aucune piste !

Cela fait deux ans que FO (et d'autres) demande que le débat sur les 12 heures soit posé au plan national. Au cours de la CHSCT nationale, le ministère accède à cette demande. Il n'écarte aucune piste y compris celle de modifier la réglementation s'il s'avère que :

- l'usage des 12 heures est organisé d'une façon abusive,
- cette organisation du travail est nocive pour la santé et la sécurité et des agents hospitaliers,
- la sécurité des soins est en jeu !

Alors le ministère a proposé aux membres de la CHSCT (syndicats et Fédération Hospitalière de France (FHF), de réunir dès janvier 2014 un groupe de travail spécifique sur cette question pour en tirer toutes les conclusions avant juin 2014.

Le ministère pose effectivement un certain nombre de questions :

- Pourquoi un tel déploiement des 12 heures ?
- Est-il facile de revenir en arrière ?
- Pourquoi ce qui au départ était réservé à certaines situations s'étend à tous les services ?

Donc le débat devra porter sur plusieurs points :

- La collecte des connaissances sur le sujet des types d'organisation dans les établissements
- En quoi, les 12 heures sont cohérentes avec la réglementation qui limite la durée du travail à 9 heures de jour et 10 heures de nuit ?

1. Quelles sont les conséquences observées et prévisibles ?
2. En quoi les 12 heures interrogent les altérations entre la vie professionnelle et la vie personnelle ?
3. Quels enseignements doit-on tirer des travaux de recherche sur le sujet.

Les syndicats ont demandé un moratoire dans l'attente des conclusions de ce groupe.

Ce qu'en pense FO :

Pour FO, nous nous félicitons de cette première réponse. Plusieurs points nous paraissent essentiels.

- **D'abord la santé et la sécurité des agents.**
C'est-à-dire que si les 12 heures sont incontournables, qu'elles soient aménagées avec les mesures de prévention nécessaires (pauses supplémentaires, repas, nombre de jours consécutifs limités, etc.)
- **Ensuite la qualité des soins :** Comment les organiser tout en maintenant la vigilance des agents, éviter les erreurs, et donc améliorer la qualité ? Devenir et formes des transmissions
- **Le libre choix des agents est essentiel**, car la contrainte ne peut que déboucher sur une démotivation et une augmentation

sensible des arrêts de travail (ce point se vérifie dans les expériences en cours)

- **Préserver le collectif de travail :** par exemple dans certains services où le travail nécessite une étroite collaboration entre les infirmières et les aides-soignantes, il ne peut y avoir d'organisation du temps de travail différente entre les deux professions.

Ensuite toutes les questions statutaires doivent être posées : récupération des dépassements horaires, respect des 44 heures maxi par semaines, des 12 heures entre deux journées de travail, décompte des jours de maladie...

**Un débat dans lequel la fédération FO s'engagera
pour préserver les intérêts de tous les agents hospitaliers,
de ceux qui sont *pour* comme de ceux qui sont *contre*.**

décembre 2013



<http://fo-sante.org/>